



## Pension de réversion

-----  
Par AlexMG19

Bonjour,

Je souhaite clarifier une question concernant ma pension de réversion en cas de décès. Est-il légalement possible de spécifier dans mon testament que je désire que l'intégralité de ma pension de réversion revienne à ma femme actuelle et non à mon ex-femme ? Merci d'avance pour vos éclaircissements.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce n'est pas vous qui décidez qui perçoit la pension de réversion, ce sont les organismes de retraite.

-----  
Par isernon

bonjour,

la situation peut-être différente si vous appartenez au régime privé ou au régime public.

mais le principe que le partage de la pension de reversion se fera au prorata de la durée du mariage.

voir ce lien pour la pension de reversion des retraites complémentaires :

[url=https://www.agirc-arrco.fr/ma-retraite/demander-ma-retraite/la-pension-de-reversion/]https://www.agirc-arrco.fr/ma-retraite/demander-ma-retraite/la-pension-de-reversion/[/url]

salutations